



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre



Kinshasa, le 28 SEPT 2026

N/Réf...1411.../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Président a.i du Conseil
d'Administration des Universités
à **KINSHASA / LEMBA**

.....
À Mesdames et Messieurs les Recteurs des
Universités organisant des formations de 3^e
cycle (Tous)
à **KINSHASA/GOMBE**

**Concerne : Transmission urgente de la situation résiduelle
des apprenants de DEA/DES et de 3^e cycle en
attente de soutenance**

Mesdames et Messieurs les Recteurs,

La Note circulaire n°023/MINESURSI/CABMIN/SASM/MMK/NKN/JPT/2026 du 16 juillet 2026, portant dispositions exceptionnelles, uniques et définitives concernant la soutenance des mémoires de DEA/DES et à l'inscription en thèse de doctorat des détenteurs de ces diplômes équivalents, fixait au 15 septembre 2026, la date limite de dépôt des mémoires.

Il ressort des premiers constats que plusieurs apprenants régulièrement inscrits, notamment dans les établissements à grands effectifs, ont effectivement déposé leurs mémoires dans le délai requis mais demeurent, à ce jour, en attente de soutenance. Cette situation résiduelle affecte également les apprenants des autres formations de 3^e cycle dont les procédures de soutenance n'ont pas encore été finalisées.

Dans le cadre du suivi rigoureux de la mise en œuvre de la Note circulaire précitée et de l'amélioration de la gouvernance académique du 3^e cycle, je vous prie de bien vouloir procéder, au sein de vos établissements respectifs, au **recensement exhaustif** des apprenants concernés et de transmettre au Ministère la **situation résiduelle actualisée**.

La liste devra obligatoirement préciser, pour chaque apprenant :

- Les noms et post-noms ;
- La faculté et le département ;



- L'intitulé du mémoire ;
- La date de dépôt ;
- Le nom et le grade du promoteur ;
- L'état d'avancement de la procédure de soutenance ;
- Les difficultés éventuelles ayant entravé ou retardé l'organisation de la soutenance.

Les données transmises devront être **certifiées par les autorités compétentes** afin d'en garantir la fiabilité, l'exhaustivité et l'actualisation.

Cette opération permettra au Ministère :

- D'assurer un suivi approprié des apprenants concernés ;
- D'identifier les obstacles persistants dans l'organisation des soutenances ;
- De définir les mesures nécessaires à la résorption complète des situations résiduelles ;
- D'assurer la clôture effective et définitive du dispositif DEA/DES conformément aux orientations ministérielles.

En conséquence, je vous prie de transmettre ladite situation dans **72 heures**, à l'adresse électronique suivante : troisiemecycle@minesursi.gouv.cd

Je vous saurais gré de veiller au strict respect du délai imparti ainsi qu'à la qualité des informations communiquées.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Recteurs**, l'expression de ma considération distinguée.

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

